



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 23444

## Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le système de protection des « majeurs incapables ». Ce système, prévu au départ pour les personnes âgées dépendantes et les déficients mentaux, est aujourd'hui de plus en plus souvent appliqué à des personnes en état d'exclusion. Le prononcé de la tutelle (et notamment de la tutelle dite « aux prestations sociales ») et son suivi par l'institution judiciaire ont fait l'objet d'un rapport récent, qui pointe un certain nombre de dysfonctionnements. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend prochainement mettre en oeuvre les propositions qui lui sont suggérées dans ce rapport.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les difficultés auxquelles sont confrontées les différents intervenants dans le domaine de la protection des majeurs l'ont conduit avec ses collègues, ministres de l'emploi et de la solidarité et de l'économie, des finances et de l'industrie, à confier aux inspections générales des trois départements ministériels concernés une mission d'enquête sur le fonctionnement du dispositif en vigueur. Le rapport des inspections générales a été rendu public le 24 novembre. Il formule un certain nombre de propositions pour remédier aux dysfonctionnements constatés. Parmi ces propositions figure la création d'une mesure de gestion sociale destinée aux majeurs dont les facultés ne sont pas altérées mais qui ont besoin d'un accompagnement social. Elle n'entraînerait aucune incapacité juridique. Les propositions du rapport des inspections donneront lieu à un examen approfondi au sein d'un groupe de travail interministériel, chargé d'assurer leur suivi, qui sera prochainement constitué.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23444

**Rubrique :** Déchéances et incapacités

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 1998, page 7044

**Réponse publiée le :** 8 mars 1999, page 1443